



ENSEIGNE
Coopérative



Déclaration
de performance
extra-financière
2020



photo seignettefroman.com

Commerçants **autrement**

Sommaire

Edito	p.3
Notre modèle d'affaires	p.5
Le Groupement U	p.6
Notre identité.....	p.6
Notre histoire.....	p.7
Notre organisation.....	p.7
Nos valeurs de Commerçants autrement.....	p.7
La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U	p.8
Le périmètre.....	p.8
Le rôle de U Enseigne.....	p.9
La chaîne de valeur.....	p.9
Le modèle d'affaires	p.10
Nos grands enjeux RSE	p.13
<i>Risques et opportunités</i>	p.14
<i>Les 5 piliers</i> de nos engagements RSE.....	p.15
Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE	p.17
1. <i>Enjeux environnementaux</i>	p.18
2. <i>Enjeux sociaux</i>	p.37
3. <i>Enjeux sociétaux</i>	p.52
Conclusion	p.67
Note méthodologique	p.67
Rapport de l'organisme tiers indépendant	p.68



Plus que jamais, 2020 aura été une année de combat.

Tous les collaborateurs du Groupement U se sont mobilisés et adaptés avec courage et succès pour assurer la continuité de nos approvisionnements avec nos partenaires, en particulier nos fournisseurs, qu'ils soient producteurs, TPE ou PME. En solidarité avec nos interlocuteurs du quotidien, nous avons agi pour continuer à servir nos clients en assurant leur sécurité et celle de nos collaborateurs et pour poursuivre, malgré tout, nos démarches de responsabilité sociétale et environnementale dans ce contexte dégradé.

Notre modèle coopératif permet de répondre aux attentes économiques et sociétales, au plus près des préoccupations de nos clients.

Nous avançons d'ailleurs dans un nouveau contexte : non plus seulement celui de la mesure de la performance économique, mais aussi celui de l'impact de notre activité. Derrière la crise sanitaire, sociale et économique qui nous mobilise, se profile en effet une vague beaucoup plus importante. La nouvelle donne climatique et la crise écologique impliquent nécessairement un développement plus durable, un changement sociétal que nous devons anticiper et auquel nous prenons toute notre part. Il s'agit déjà du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, qui nous apparaîtra encore plus concrètement demain. Il nous pousse chaque jour à ouvrir la voie à une consommation toujours plus responsable, ancrée dans l'ultra-local fondateur de notre Groupement.

Les défis demeurent, notamment celui de l'accès à cette consommation responsable.

Nous avons de longue date travaillé sur le sujet de l'amélioration de l'alimentation, notamment avec le retrait continu des substances controversées de nos produits à la marque U, mais la consommation doit également contribuer à son échelle à la préservation de l'environnement, sur laquelle notre travail a débuté et doit continuer d'aller plus loin.

Commercialiser des produits responsables et accessibles dans des magasins eux aussi responsables et accessibles est notre ambition. C'est pourquoi nous travaillons avec vigueur, et ce rapport le prouve, sur la façon dont nous construisons nos magasins, en respect des sols et en harmonie avec leur environnement, sur la façon dont nous les exploitons, avec le souci de la sobriété et de la performance énergétique, sur la façon dont nous les alimentons, grâce à une logistique toujours plus économe et moins bruyante, et enfin sur la façon avec laquelle nous offrons aux consommateurs la possibilité de les utiliser, que ce soit par des concepts de vrac aboutis, des solutions engagées contre le gaspillage ou encore des initiatives qui donnent très concrètement accès à nos clients à une consommation plus logique. Nous poursuivons en parallèle l'objectif d'une croissance plus inclusive, dont la dimension sociale n'est pas oubliée.

Face à ces défis d'avenir, nous trouverons nos forces dans notre modèle coopératif, dans notre ADN de Commerçants autrement ancrés dans les territoires, dans l'engagement et la force collective de nos Associés et collaborateurs pour une consommation plus responsable.

2020 a été une année d'engagement de tous les instants au service de l'approvisionnement des Français. Elle nous enjoint, pour celles qui suivent, à un optimisme également de combat, résolument engagé et tourné vers les défis qui nous font face.

Dominique Schelcher

Président-Directeur Général
de Coopérative U Enseigne



ENSEIGNE
Coopérative



1

Notre modèle d'affaires

Le Groupement U

Notre identité

Notre histoire

Notre organisation

Nos valeurs de Commerçants autrement

La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U

Le périmètre

Le rôle de U Enseigne

La chaîne de valeur

Le modèle d'affaires

Le Groupement U

NOTRE IDENTITÉ

Système U est un **groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants**, les Associés U, qui ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

Un Groupement en évolution

A l'initiative des Associés, notre Groupement n'a cessé d'évoluer : les Associés U ont progressivement souhaité renforcer la cohésion entre les hommes et la convergence des moyens et des organisations en regroupant au fil du temps un certain nombre d'activités au sein d'entités coopératives régionales et nationales.

Cette unification des moyens du Groupement a amené à la constitution de sociétés dédiées à certaines activités en amont des magasins U comme les prestations informatiques (GIE Iris), les marques (GIE U), l'assistance au développement du réseau (Expan U) puis, en 2016, la logistique (U Logistique). Ce mouvement s'est achevé en 2017 avec la création de U Enseigne, société union de coopératives.

Outil opérationnel du Groupement U, l'ensemble U Enseigne assure ainsi de façon désormais unifiée les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service de l'activité des Associés U.

Le réseau U en quelques chiffres

Le Groupement U réunit des commerçants associés exerçant sous différentes enseignes, vocations et formats de magasins. Principales enseignes :

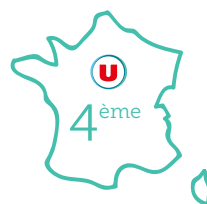


Via une palette de services en ligne proposés par certains magasins, l'enseigne est aussi présente dans le domaine du e-commerce.

Le marché des Hypermarchés et Supermarchés français en 2020

(y compris e-commerce)

- > Un marché de 148 Milliards €
- en progression de + 4,9% par rapport à 2019
- la crise sanitaire a perturbé l'ensemble des éléments de la performance des enseignes (restrictions de déplacements, distanciation sociale, fermeture de rayons, perturbation des chaînes d'approvisionnement, tensions sur le pouvoir d'achat...)
- tous les circuits sont en progression, sauf les grands hypermarchés de plus de 7500 m², avec une forte contribution du e-commerce et des magasins entre 1000 et 4500 m²
- le marché des PGC-FLS est la filière la plus contributrice à la croissance du marché. Effet de la crise sanitaire, son dynamisme a été tiré par les volumes (contre la valorisation les années précédentes). Le marché du Textile reste à la baisse.



4^{ème} groupe de distribution alimentaire français à vocation généraliste

 **1615** magasins
+ 14 magasins vs 2019

Réseau Discount
(65 HU / 756 SU)

51%

Réseau Proximité
(794 U Express, Utile, Marché U)

49%

dont  **96** magasins
hors France métropolitaine

 **73 000** collaborateurs

 **22,5** Milliards €

de chiffre d'affaires TTC, hors carburant
(+ 8,3% vs 2019)

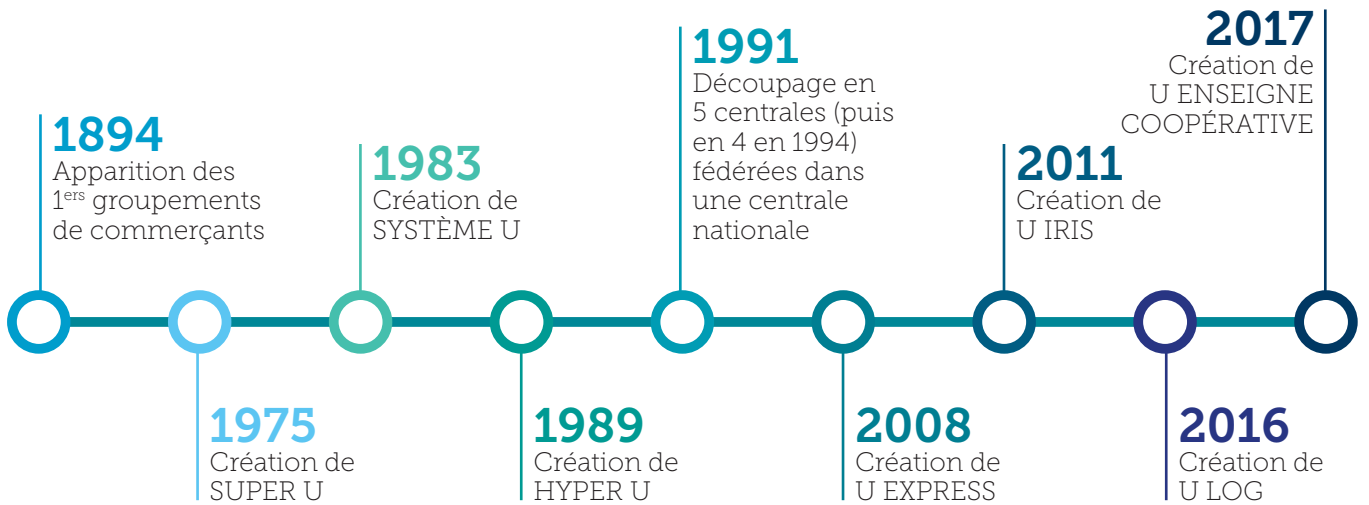
 **11,1%** de part de marché
(+0,3 pt vs 2019)

Au cœur d'une année bouleversée, le Groupement U a vu ses enseignes de proximité et le service drive progresser. En 2020, si une baisse du trafic en magasin (- 10%) a touché un certain nombre de rayons traditionnels, le e-commerce a vu son chiffre d'affaires fortement progresser, pour s'établir à 955 millions d'euros. La proportion du drive réalisé via les sites CoursesU.com des magasins atteint 5,1% du chiffre d'affaires (837 U Drive).

Dans cette crise sans précédent, les magasins U et les 73 000 collaborateurs du Groupement ont réaffirmé leur entière mobilisation pour assurer la continuité de l'approvisionnement. L'activité a supporté au cours de l'année une augmentation de ses coûts d'environ 115 millions d'euros, liée aux moyens supplémentaires mis en œuvre pour adapter les magasins au nouveau contexte sanitaire.

En dépit de ce contexte, les investissements dans les structures de la coopérative se sont portés à 89 millions d'euros en 2020.

NOTRE HISTOIRE



NOTRE ORGANISATION



U est une structure coopérative.

Ce mode d'organisation moderne permet de concilier :

- > la puissance, à travers le regroupement.
- > la proximité, grâce à la nature même des entrepreneurs indépendants.

C'est un mode d'organisation démocratique puisqu'il repose sur un principe d'égalité :

- ▶ Chaque Associé, quelle que soit la taille de son point de vente, pèse le même poids dans les votes qui décident de la stratégie du Groupement.

NOS VALEURS DE COMMERÇANTS AUTREMENT

VALEURS DE COMMERÇANT INDÉPENDANT

- Proche de ses clients et du territoire
- Leader en prix sur sa zone
- Passionné par son métier
- Fier de ses produits et services
- Développeur de son équipe

VALEURS COOPÉRATIVES DE L'ASSOCIÉ

- Entrepreneur audacieux
- Performant et optimiste
- 1 Associé = 1 voix
- Impliqué dans la vie collective
- Solidaire et responsable

NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT : LE « BINÔMAT »

Opérationnellement, la gouvernance du Groupement s'exerce **via un réseau d'instances de travail animées chacune par un « binôme » alliant un Associé impliqué et un collaborateur salarié de l'ensemble U Enseigne** (le « Permanent »), sélectionnés



chacun pour leur savoir-faire respectif, et en charge de décliner et enrichir la stratégie du Groupement dans leur domaine d'expertise au bénéfice de la collectivité.

En effet, l'objet de la coopérative est de mettre en commun des moyens et de développer les compétences au service de l'activité de ses membres. L'organisation particulière de la coopérative implique que l'Associé participe de manière étroite et permanente à la vie de la coopérative.

La Coopérative U Enseigne

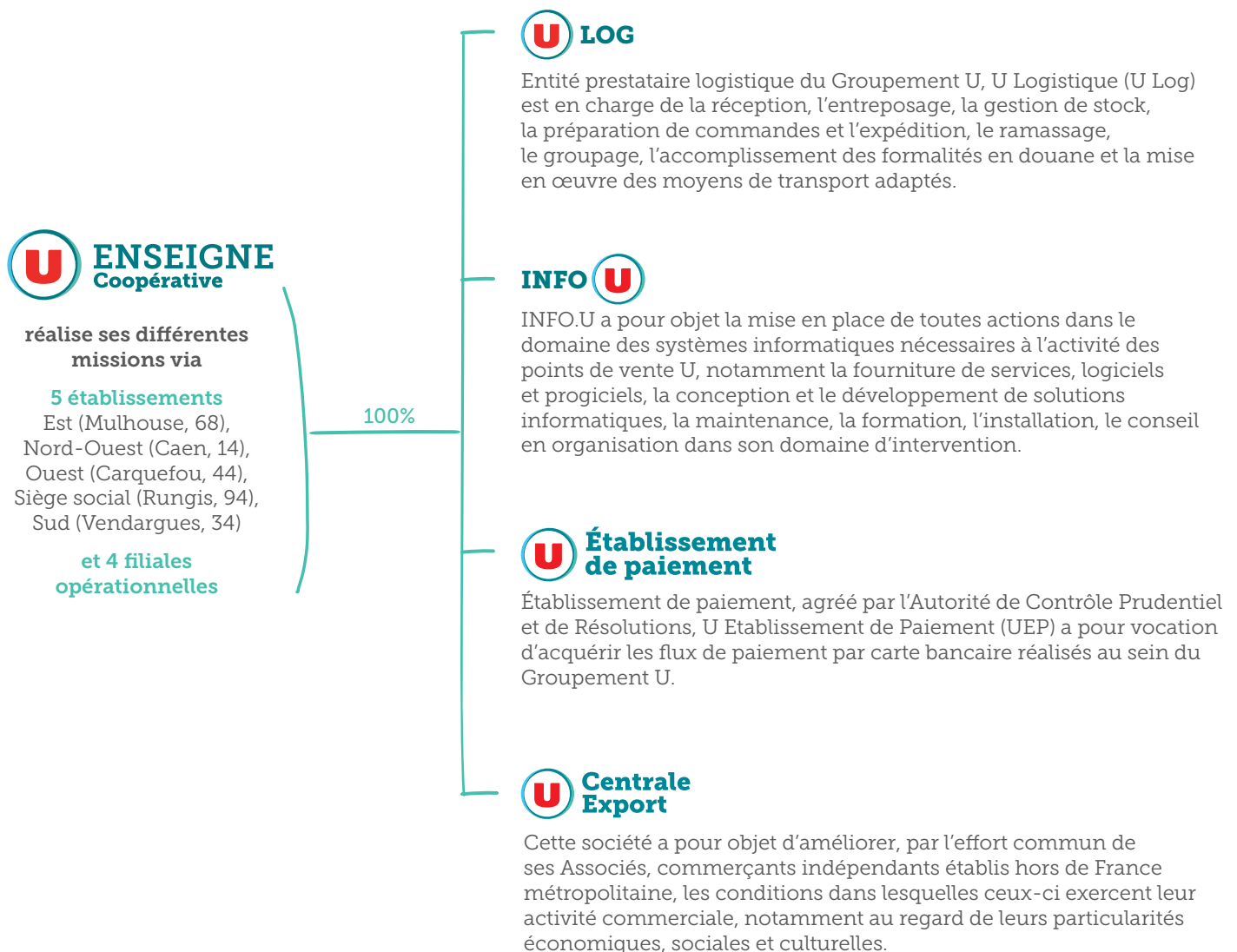
au sein du Groupement U

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Outil opérationnel du Groupement U, la coopérative U Enseigne est en charge des prestations au service de l'activité des Associés U concernant :

- > la création, la propriété et la protection de la marque et de ses dérivés
- > les activités de centrale d'achat pour les achats nationaux et régionaux
- > la propriété des stocks de marchandises
- > les services supports au développement commercial des Associés U : marketing, communication, formation, mise en oeuvre du développement du réseau de commerçants, logistique, etc.

La déclaration de performance extra financière porte sur l'ensemble des sociétés suivantes, pour lesquelles la société établit des comptes consolidés :



Dans la suite de la déclaration, cet ensemble est désigné sous la dénomination « U Enseigne ».

Au 31/12/2020, l'ensemble U Enseigne réunit 7700 collaborateurs pour un CA de 12,4 milliards €

LE RÔLE DE U ENSEIGNE AU SEIN DU GROUPEMENT U



Commerçants
autrement

UNE COOPÉRATIVE DE COMMERÇANTS INDÉPENDANTS

Vision : Le vrai commerce de proximité est celui qui conduit à une proximité d'attentions, d'intérêts et de valeurs avec ses clients.

Mission : Proposer une alternative aux pratiques traditionnelles de la grande distribution en privilégiant l'humain, le lien local et un système de valeurs plus responsable.

Ambition : Etre le commerçant préféré des Français ancré dans la vie locale.

Valeurs : Le primat de l'humain. L'hyper-proximité. Le sens du collectif. La responsabilité. L'entrepreneuriat.



ENSEIGNE
Coopérative

DES MOYENS MUTUALISÉS AU SERVICE DU COMMERCE U

Mission : Fournir aux Associés du Réseau U des moyens et outils qui permettent à chaque Associé de développer son activité commerciale et d'incarner la vision du commerce à l'enseigne U.

LA CHAÎNE DE VALEUR U ENSEIGNE

Fonctionnellement, U Enseigne assure les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service des magasins U :



La Coopérative U Enseigne

au sein du Groupement U

LE MODÈLE D'AFFAIRES U ENSEIGNE

LES RESSOURCES QUE NOUS MOBILISONS

RESSOURCES FINANCIÈRES

- > CA U Enseigne : 12,4 milliards € (vente aux Associés + prestations)
- > Valeur brute des immobilisations U Logistique : 696,7 millions €
- > Capitaux propres U Enseigne : 773,3 millions €

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- > Énergies consommées :
 - 115,7 GWh en électricité et gaz naturel
 - 112 659 litres de fioul lourd
 - 0,753 tonne de gaz réfrigérant

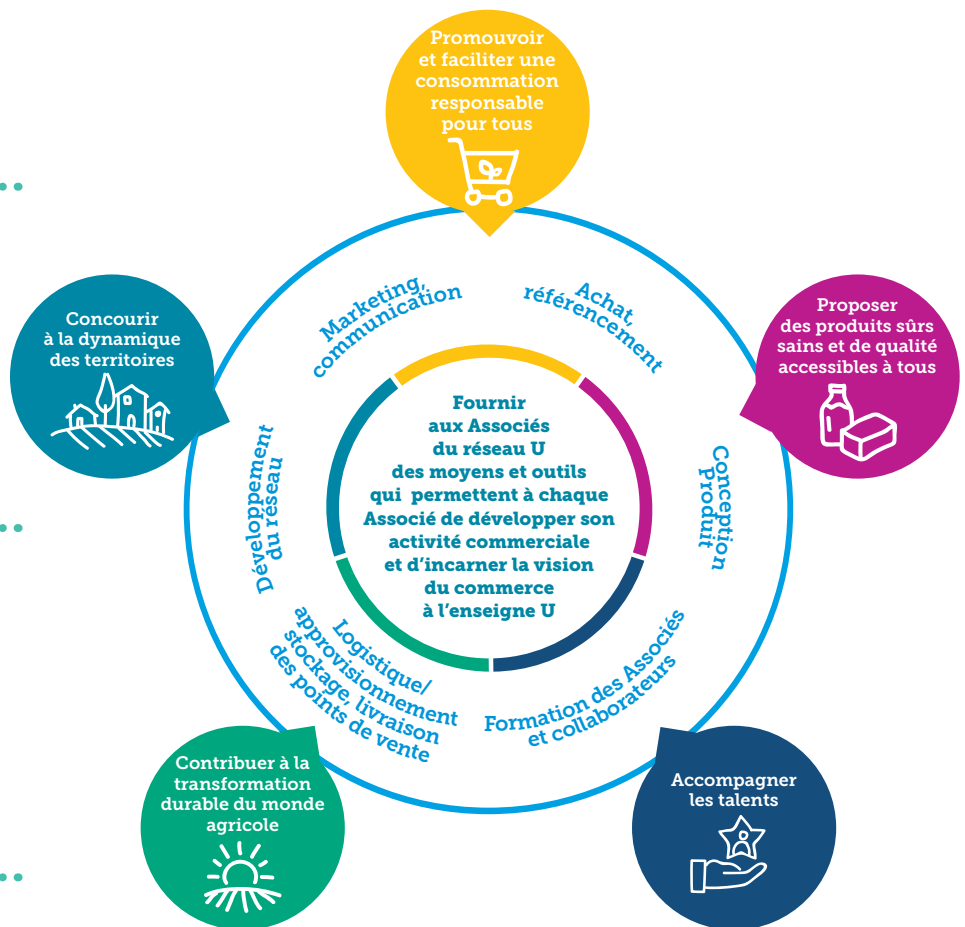
RESSOURCES HUMAINES ET INTELLECTUELLES

- > 7 700 collaborateurs
- > Masse salariale : 437,4 millions €
- > 2,49% de la masse salariale consacrés à la formation
- > 11 marques de Produits U
- > CA Marques U : 22,9% du CA total

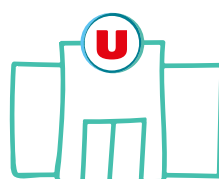
CAPITAL SOCIÉTAL

- > 957 Coopérateurs Associés U
- > 11,2 millions de clients
- > Part des dépenses alimentaires de nos clients réalisées dans l'enseigne U : 29,1%
- > Plus de 4400 fournisseurs Produits
- > Achats de marchandises : 11,2 milliards €

NOS ACTIVITÉS



Gouvernance



Commerçants autrement



■ Notre mission

■ Nos métiers

■ Notre chaîne de valeur

LA VALEUR CRÉÉE POUR...



LES ASSOCIÉS U

- > Attractivité de l'enseigne et croissance
- > Rentabilité
- > Pérennité



LES CONSOMMATEURS

- > Une offre large, accessible et responsable
- > Un choix éclairé grâce à la transparence et à l'information sur les Produits U
- > Le suivi de l'hygiène, de la qualité et de la sécurité des produits et des magasins



L'ENVIRONNEMENT

- > Un schéma logistique durable
- > La réduction des déchets
- > Des recommandations en matière d'eco-construction des magasins



NOS COLLABORATEURS

- > Un accompagnement des parcours et des compétences
- > La promotion de la diversité
- > La qualité de vie au travail



NOS FOURNISSEURS

- > Une relation commerciale équilibrée et durable
- > Des actions de développement mutuel
- > Un soutien aux actions des filières de production



LA SOCIÉTÉ CIVILE

- > U, acteur de la transformation sociétale
- > Contribution à la dynamique collective

EXEMPLES DE RÉSULTATS 2020

- > U au Top 3 des enseignes alimentaires préférées des Français
- > 11,1% de part de marché (+0,3 point)
- > 14 nouveaux points de vente



- > CA marques Produits U : +6,1%
- > 81,8% de Produits U PGC porteurs d'un bénéfice sociétal
- > 100% des magasins audités Hygiène-Qualité et accompagnés (France et DOM)



- > Emissions GES 225 580 T.eq.CO2 (non comparable 2019)
- > 8 filières de valorisation des déchets logistiques et magasins
- > 78 installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation



- > 59% de l'effectif formé dans l'année
- > 730 embauches en CDI dont 48% de moins de 30 ans
- > 4,8% des collaboratrices et 6,7% des collaborateurs ont bénéficié d'une évolution professionnelle



- > 2 135 Produits U issus de matières premières agricoles françaises
- > Plus de 5 950 Produits U issus d'entreprises de France
- > 77% de PME parmi nos fournisseurs français de produits
- > 34 démarches produits « Le meilleur du Local »
- > 4 056 producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux



- > 7 500 clients membres de la communauté Ateliers U, consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U
- > U engagé dans le lancement d'initiatives sociétales telles que le Manifeste sur l'origine des produits, le Pacte National sur les emballages Plastiques ou l'étiquetage du Bien Etre Animal





ENSEIGNE
Coopérative

MEILLEUR
LE
DE
HYPER U
SAVENAY



2

Nos grands enjeux RSE

Risques et opportunités

Les 5 piliers
de nos engagements RSE

Risques et opportunités

En 2018, la direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement de U Enseigne a animé des groupes de travail et des consultations réunissant des représentants internes, managers et directeurs, de nos grands domaines d'activités, avec l'objectif d'identifier et évaluer les risques et opportunités RSE associés à notre modèle d'affaires. Plus d'une quarantaine de risques sociaux, environnementaux et sociétaux ont été évalués au prisme notre modèle d'affaires :

- > la liste des catégories d'informations présentées au III. de l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017
- > la liste des thématiques du II. de l'article 2 du décret d'application Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017
- > complétées des éventuelles dispositions légales et réglementaires applicables à notre société

En nous appuyant sur la norme ISO 26000, ces travaux ont permis d'établir une cartographie des risques et opportunités extra-financiers liés à notre modèle d'affaires, évalués et hiérarchisés selon leur gravité et leur vraisemblance.

Cette cartographie a été ré-examinée chaque année. Pour 2020, une attention particulière a été portée à l'appréciation des risques d'ordre sanitaire ou de sûreté. Cette cartographie met en exergue une dizaine de risques extra-financiers significatifs ; ils constituent autant d'engagements RSE dans lesquels U Enseigne adresse des politiques spécifiques de maîtrise des risques.

Par ailleurs, en 2020 a été réalisée une cartographie des risques potentiels générés par les Produits U sur les droits humains, la santé et l'environnement en s'appuyant sur les politiques mises en œuvre ces dernières années. Cette démarche a mené à la création de groupes de travail qui ont permis d'élaborer des process et actions permettant de répondre aux risques identifiés. Cette démarche est expliquée plus en détails dans notre plan de vigilance.

Environnementaux

Sociaux

Sociétaux

Domaines de risques significatifs Intitulé et description du risque

Déchets

Production de déchets inutiles

- Impact économique lié à la disponibilité des matières premières
- Gaspillage des ressources
- Contribution au dérèglement climatique
- Atteinte à la biodiversité
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Emission de GES et consommation d'énergie

Accroissement du réchauffement climatique

- Impact économique du coût et de la disponibilité de l'énergie pour nos activités
- Aggravation du dérèglement climatique
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Biodiversité

Atteinte à la biodiversité

- Mise en danger de nos approvisionnements en matières premières agricoles (disponibilité, coût)
- Menaces sur la qualité des produits alimentaires et la santé des consommateurs
- Surexploitation des ressources et des territoires
- Aggravation du dérèglement climatique

Bien-être animal

Détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage

- Souffrance animale dans son environnement d'élevage
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Engagement dans le projet collectif : cohésion et inclusion

Affaiblissement du collectif

- Perte d'envie de contribuer au projet d'entreprise, impact sur la performance
- Érosion de la culture d'entreprise
- Inégalité des chances pour les individus

Parcours professionnels

Perte de vitalité du corps social de l'entreprise

- Difficulté à attirer, conserver et développer les talents nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie
- Déficit d'employabilité des collaborateurs

Qualité de vie au travail

Détérioration des conditions de vie au travail

- Risque d'absentéisme, impact sur la performance, impact sur le bien-être des collaborateurs
- Manque d'attractivité de l'entreprise

Dynamique des territoires

Perte de dynamique des territoires

- Appauvrissement des territoires sur lesquels l'enseigne ancre son activité (emploi, pouvoir d'achat, dynamique d'investissement)
- Menaces sur la pérennité économique de nos partenaires d'affaires (filères de production agricole et industriels français)
- Incohérence avec les valeurs fondatrices de la Coopérative
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Impacts sociaux et environnementaux des fournisseurs et sous-traitants

Dommages causés aux droits sociaux et environnementaux via la chaîne d'approvisionnement

- Atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment les droits au travail
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne

Marketing responsable

Développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources

- Perte de confiance de nos parties-prenantes dans la réalité des engagements de l'enseigne
- Perte de clientèle vs attentes sociétales en matière de développement durable
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne
- Ralentissement des transformations sociétales nécessaires à un développement durable

Sécurité et santé des consommateurs

Mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs

- Éthique, coût moral et humain
- Atteinte à la réputation de l'enseigne
- Impacts financiers (sanctions, perte de CA et de fidélité (insatisfaction Client), coût de gestion de crise, assurances...)
- Atteinte à la sécurité des consommateurs

Les 5 piliers de nos engagements RSE

Engagements et objectifs associés

Réduire et valoriser les déchets

p 19

- Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables
- Favoriser les boucles d'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

Réduire les émissions de GES et améliorer l'efficacité énergétique

p 25

- Réduire l'impact climatique du transport des marchandises
- Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

p 29

- Soutenir les démarches d'agro-écologie
- Préserver les ressources

Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

p 35

- Améliorer les conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux d'élevage

Accompagner les changements et promouvoir la diversité

p 39

- Lutter contre la discrimination à l'embauche
- Intégrer les Jeunes
- Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
- Accueillir le Handicap

Faciliter les parcours professionnels

p 43

- Attirer les talents
- Adapter et développer les compétences
- Fidéliser les talents

Améliorer la qualité de vie au travail

p 47

- Mettre en oeuvre une organisation du travail efficace et facilitante
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Veiller à la santé et à la sécurité au travail

Etre acteur de la dynamique des territoires

p 53

- Privilégier l'origine France
- Être aux côtés des PME
- Accompagner les filières agricoles et d'élevage

Encourager les démarches RSE des fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement

p 58

- Co-construire des plans de progrès avec nos fournisseurs
- Veiller aux conditions sociales de production
- Sensibiliser nos fournisseurs à leurs responsabilités sociétales et environnementales

Accompagner nos clients vers une consommation durable

p 60

- Proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux
- Eclairer le consommateur dans ses choix

Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

p 62

- Assurer la sécurité des consommateurs
- Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

De cette évaluation des risques et opportunités extra-financiers liés à notre modèle d'affaires se dégagent cinq grands piliers d'engagements RSE, fondateurs de notre vision.



Proposer des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous

- > Assurer la sécurité des consommateurs
- > Assurer la qualité et la sûreté des produits
- > Veiller à l'équilibre nutritionnel
- > Retirer les substances controversées des Produits U



Contribuer à la transformation durable du monde agricole

- > Accompagner les filières agricoles et d'élevage vers une transformation plus durable
- > Respecter la biodiversité et le bien-être animal
- > Préserver les ressources



Promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous

- > Réduire les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire
- > Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- > Accompagner nos clients vers une consommation durable
- > Encourager les démarches RSE des fournisseurs



Accompagner les talents

- > Promouvoir la diversité
- > Faciliter les parcours professionnels
- > Améliorer la qualité de vie au travail



Concourir à la dynamique des territoires

- > Privilégier l'origine France
- > Soutenir le tissu local de proximité
- > Accompagner les filières agricoles et d'élevage
- > Être aux côtés des PME



ENSEIGNE
Coopérative



3

Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE

1. *Enjeux environnementaux*
2. *Enjeux sociaux*
3. *Enjeux sociétaux*



1. Enjeux environnementaux

Réduire et valoriser les déchets

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la performance énergétique

Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Parce que notre enseigne met sur le marché chaque année plus de 2 milliards de produits du quotidien à la marque U, nous agissons pour mieux produire et mieux gérer les déchets liés à notre activité.

Convaincus que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous visons en priorité à minimiser notre production de déchets - alimentaires et non alimentaires - et, pour les déchets inévitables, à favoriser leur valorisation.

Afin de répondre au risque de production des déchets inutiles, notre engagement à réduire et valoriser les déchets se décline en 3 objectifs :

- Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables
- Favoriser les boucles d'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

► Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables

NOTRE POLITIQUE

Nous nous engageons sur plusieurs plans :

► Eco-concevoir nos produits et emballages

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec ses fournisseurs, notre enseigne s'est engagée dans une conception plus économe de ses produits et emballages. Nous agissons ainsi à plusieurs niveaux :

• Réduire les quantités de matières utilisées dans nos emballages.

Tous nos Produits U à forte consommation d'emballage font l'objet depuis plusieurs années de plans d'actions visant à simplifier et limiter le poids et la taille de leur emballage, à éviter les sur-emballages et sous-emballages ou à développer des alternatives rechargeables ou réutilisables. Ces contraintes sont des incontournables de nos cahiers des charges Produits U.

C'est dans cette logique que s'inscrivent le développement de notre offre Vrac ou de produits et emballages ré-employables.

• Réduire l'utilisation de matières premières dans la fabrication de nos produits et emballages.

A cette fin, nous recherchons des solutions de substitution par des matières premières recyclées ou renouvelables : recours à du bois et/ou dérivés de bois issus en priorité de recyclage, sinon issus de forêts gérées durablement (voir également notre politique de lutte contre la déforestation en page 31), incorporation de plastiques recyclés.

• Améliorer la recyclabilité de nos emballages et faire de nos déchets résiduels de nouvelles ressources.

Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années à augmenter la part des emballages de nos Produits U compatibles avec les filières de valorisation matières des collectivités locales tout en veillant à anticiper leurs évolutions. U Enseigne privilégie les matériaux recyclables et l'absence de perturbateur de tri dans les emballages des produits à la marque U. Nous travaillons également à réduire l'usage de plastiques non recyclables tels que le PVC.

Cette politique en trois points s'applique prioritairement au bois et dérivés de bois (papier, carton) et aux plastiques. Après avoir engagé nos efforts depuis plusieurs années sur le bois et ses dérivés, notre priorité est de continuer à réduire notre utilisation de plastiques. Si du fait de ses propriétés spécifiques, le plastique reste encore incontournable dans notre activité, nous avons le devoir de chercher à réduire son utilisation eu égard à ses multiples impacts environnementaux.

Nous sommes convaincus qu'une approche collective volontariste de l'ensemble des acteurs économiques est indispensable pour concevoir des solutions efficaces, économiquement viables, et pour faire évoluer les pratiques autour du plastique.

Nous participons à différents groupes de travail ou échanges avec nos partenaires publics et privés et nos fournisseurs. U Enseigne a ainsi pris une part active à la construction du Pacte National sur les emballages plastiques qu'elle a signé en février 2019 aux côtés des Pouvoirs publics, d'ONG et d'une dizaine d'industriels de l'agroalimentaire et distributeurs.



Via des objectifs publics, nous nous engageons solidairement avec les signataires du Pacte en particulier à :

- éliminer les emballages en plastique problématiques ou inutiles* d'ici 2025
- atteindre collectivement 60% d'emballages plastiques effectivement recyclés d'ici 2022
- incorporer en moyenne 30% de matières plastiques recyclées dans les emballages d'ici 2025
- éco-concevoir les emballages pour les rendre 100% réutilisables ou recyclables d'ici 2025

Pour atteindre ces objectifs, en ligne avec les engagements du Pacte, U Enseigne s'investit dans la recherche de solutions innovantes, notamment dans le but de réduire les plastiques à usage unique employés dans les emballages et de faciliter la mise en place de boucles d'économie circulaire. Ce dernier point fait l'objet d'une politique spécifique développée plus loin.

*notamment : emballage non recyclable ou perturbant le recyclage, ou non réemployable, ou évitable, ou posant un risque pour l'homme, la santé ou l'environnement.



ACTIONS MENÉES EN 2020

- En 2020, U Enseigne a continué à agir sur l'ensemble de ses gammes de Produits U pour supprimer les plastiques, augmenter la part de recyclé dans les produits et emballages et améliorer leur recyclabilité. Pour illustrer ce travail de fond permanent, citons (les chiffres sont extrapolés en année pleine) :

> Suppression/Réduction de plastiques



- En caisse, le remplacement du sac de dépannage client en polyéthylène par un sac kraft a permis de supprimer 840 tonnes de plastique.
- La coque plastique d'emballage des ampoules U a été supprimée au profit d'un boitage carton certifié FSC (30 tonnes de plastiques économisées).
- U Enseigne a retravaillé sa gamme de connectique U pour améliorer sa durabilité et supprimer le plastique de ses emballages. L'emballage plastique de plus de 100 Produits U a été remplacé par un emballage carton FSC qui permettra de supprimer 19 tonnes de plastique par an. Cette nouvelle gamme sera commercialisée dès janvier 2021.

> Utilisation de recyclé



- Le corps des feutres de coloriage U est composé à 95% de matière recyclée issue de briques alimentaires usagées. Cette gamme contribue à économiser 6,5 tonnes de matière vierge.
- Les bouteilles de jus de fruits U intègrent 50% de PET recyclé, soit une économie de 15 tonnes de matière vierge.

> Recyclabilité

- Le changement d'emballage de 14 références de Produits U surgelés de consommation courante a permis d'améliorer leur recyclabilité (24 tonnes d'emballages concernés).



- La totalité de la gamme de recharges d'adoucissants U a adopté le format d'emballage sachet « doypack » en remplacement des berlingots PVC : outre l'économie de plastique (moins 56%), de transport, de cartons d'emballage, cette modification permet d'éliminer le PVC, plastique non recyclable, à hauteur de 10,4 tonnes.
- Le papier a remplacé le plastique pour l'ensemble des sachets des 12 références de thés et infusions U Bio (6,8 tonnes de plastique supprimé). U est la 1^{ère} marque distributeur à proposer des sachets de thé ou infusions en papier.
- R&D : Depuis juin 2019, pour mettre en œuvre les objectifs du Pacte, U Enseigne et Carrefour ont uni leurs efforts dans la recherche d'innovations visant à remplacer le plastique à usage unique dans les emballages. U Enseigne a renouvelé son investissement R&D en 2020, avec des tests prévus en 2021.



- Dans ses établissements, dans la lignée de la réduction de l'utilisation de consommables à usage unique (gobelets, bouteilles...) et de l'amélioration de la gestion des déchets menées ces dernières années, U Enseigne a achevé la mise en place de la collecte différenciée des déchets avec l'équipement de son site de Rungis.

> Prolonger la durée de vie de nos produits

Nous portons au maximum l'allongement des DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité minimale) de nos produits alimentaires U et nous nous engageons à améliorer la bonne compréhension de ces informations

par le consommateur (voir notre politique « Agir pour réduire le gaspillage »).

Pour l'équipement de la maison, U Enseigne invite les magasins à proposer un service d'extension de garantie à 5 ans pour l'achat de produits GEM (Froid, Cuisson, Lavage) et TV.

Grâce à un service SAV simple et accessible partout en France, nous facilitons la réparation des appareils électriques ; les diagnostics SAV réalisés par nos techniciens experts contribuent à limiter les mises au rebut superflues (repérage de fausses pannes, par exemple).

Un service de mise à disposition de pièces détachées est également proposé par un nombre croissant de magasins U.

ACTIONS MENÉES EN 2020



La gamme de connectique U (kit de charge smartphone, batterie de secours, câbles...) a été retravaillée pour améliorer la solidité des accessoires d'usage les plus intensifs : cette gamme de plus de 100 Produits U commercialisée à partir de janvier 2021 sera commercialement garantie 10 ans.

> Développer notre offre de produits réemployables et les modes de vente en vrac

U Enseigne poursuit le développement d'emballages rechargeables, notamment pour les Produits U de Droguerie-Hygiène et compte développer l'offre de Produits U réutilisables (tels que les films de conservation, les solutions lavables en hygiène bébé, hygiène féminine ou incontinence...).

Pour réduire les emballages et répondre aux attentes d'une partie de nos clients, nous testons et proposons aux points de vente U des modes de vente en vrac dans une variété croissante de catégories de produits.

Dans le cadre du nouvel univers Epicerie proposé aux magasins depuis 2019, U Enseigne a renforcé son offre de produits en vrac. Celle-ci réunit à date une soixantaine de références à la marque U Bio dans cinq familles de produits. Un module de vente en vrac de café est également proposé aux magasins.

Dès 2019, U Enseigne a également mis à disposition des magasins U un kit de communication Client et un guide de bonnes pratiques en magasin pour

faciliter l'utilisation des contenants apportés par les clients dans les rayons frais à la coupe (Boucherie, Charcuterie, Fromage...).

Des sacs réutilisables U en coton 100% bio sont également référencés pour la vente des fruits et légumes et des produits d'épicerie en vrac.

Hors rayons alimentaires, U Enseigne a mis à disposition des magasins U depuis 2017 un concept de vente de produits de maquillage

de toutes marques vendus sans blisters.

U Enseigne propose également aux magasins la vente en vrac de produits de papeterie-écriture depuis la rentrée scolaire 2019.

Nous continuons à travailler à intégrer la vente en vrac dans de nouvelles catégories de produits, telles que les Liquides, la Droguerie ou l'Hygiène.

ACTIONS MENÉES EN 2020



- Depuis la rentrée scolaire 2019, U Enseigne déploie la vente à l'unité sans emballage de produits de papeterie-écriture U. Quelque 110 références sont désormais concernées, dont plus de 60% remplacent des références précédemment vendues sous blister. L'objectif est de déployer cette proposition à l'ensemble du réseau à partir de 2021. En année pleine, c'est un enjeu de 12 tonnes d'emballages économisées (cartons et plastiques).



- U Enseigne a développé le Bar à Encres, un nouveau service qui permet aux clients de recharger en magasin leurs cartouches d'impression d'origine vides. Cette nouvelle solution, testée en 2020, sera proposée aux magasins U dès 2021.

- U Enseigne a testé avec un groupe de magasins la vente en vrac de produits pour animaux. Une douzaine de références de friandises pour chiens et chats seront ainsi accessibles à partir du 1er semestre 2021.

RÉSULTATS & INDICATEURS



10%

de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages*
(objectif : 30% en 2025)

39%

de plastiques recyclables dans nos emballages*
(objectif : 100% en 2025)

23%

de plastiques problématiques et inutiles restant à supprimer de nos emballages*
(objectif : 0% en 2025)

28,5 tonnes

de plastique supprimées de nos emballages dans l'année
+ 342% vs 2019

76%

des dossiers SAV GEM** résolus dans l'année

28%

des dossiers SAV PEM*** résolus dans l'année

+ 2%

de pièces détachées commandées par les magasins proposant le service vs 2019

* rapporté au volume de matières plastiques mis sur le marché dans l'année

** GEM : Gros électroménager

*** PEM : Petit et moyen électroménager, informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

Favoriser les boucles d'économie circulaire

NOTRE POLITIQUE

Comme décrit précédemment, U Enseigne vise en premier lieu à prévenir la production de déchets liés à son activité. Pour les déchets résiduels, nous ambitionnons de revaloriser la matière de tous les déchets de nos magasins et entrepôts logistiques par l'intermédiaire d'utilisateurs locaux ou français, idéalement eux-mêmes fournisseurs de produits pour les magasins U.

A cette fin, nous menons des projets conjointement avec les industriels fournisseurs de produits U et leurs emballages.

Depuis 2008, U Log a mis en place une activité dédiée, U Eco Raison, qui traite les déchets recyclables de ses entrepôts et des magasins U en métropole, qu'il collecte, trie et revalorise.

A date, huit matières sont concernées : cartons, papiers, plastiques souples, plastique dur, palettes bois, polystyrène, aluminium et cintres plastiques. Elles sont soit massifiées dans l'un de nos quatre centres de traitement en France, soit revendues directement à des industriels spécialisés dans chaque type de matière, et prioritairement à des industriels fournisseurs de l'enseigne U susceptibles de les incorporer à nos produits et emballages. L'objectif est d'assurer un même niveau de service pour les magasins métropolitains et de continuer à développer les matières récupérées.

Depuis la mise en place de U Eco Raison, U Enseigne et U Log accompagnent les magasins U dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de tri de leurs déchets afin d'en maximiser la valorisation. Suite à un audit mené en 2018, U Enseigne recommande de nouvelles organisations d'optimisation du tri en point de vente : sensibilisation renouvelée des collaborateurs magasins aux consignes de tri, optimisation de l'équipement matériel et de l'organisation en magasin, identification des leviers d'amélioration par un diagnostic in situ.

Nous élargissons notre démarche d'économie circulaire aux déchets de nos clients. Nous développons ainsi depuis 2017 la collecte et le recyclage des bouteilles en plastique PET des clients pour orienter de façon privilégiée la matière collectée dans la fabrication des emballages des Produits U.

Les expérimentations menées en partenariat avec l'éco-organisme CITEO nous ont permis de mûrir notre approche pour pouvoir proposer aux magasins et aux clients des équipements de collecte performants et pour construire des boucles d'économie circulaire fermées efficaces avec nos fournisseurs.

ACTIONS MENÉES EN 2020



- Depuis mai 2019, une part des films plastiques souples PE collectés dans nos entrepôts est réutilisée pour la fabrication de l'emballage de notre gamme de Terreau U. Cette démarche collaborative menée avec nos fournisseurs industriels et leurs emballages a été étendue en 2020 sur les films d'emballage de nos essuie-tout et papiers-toilette U. Ces deux actions contribuent à économiser 147 tonnes de plastique vierge. La réutilisation des films plastiques souples collectés par U Eco Raison dans la fabrication des sacs poubelles U permet pour sa part d'économiser 620 tonnes annuelles de matière vierge. Des études exploratoires ont été poursuivies en 2020 sur d'autres catégories de produits en vue de mises sur le marché en 2021.



- U Eco Raison collecte depuis 2018 les cintres livrés avec nos Produits U textiles. En 2019, U Enseigne a travaillé à une meilleure recyclabilité de ces cintres : depuis la collection Printemps-Eté 2020, nous utilisons des cintres monomatériau (polypropylène) plus faciles à recycler.



- En partenariat avec l'éco-organisme CITEO, U Enseigne a achevé ses expérimentations en matière de collecte et de recyclage des bouteilles en plastiques PET auprès de ses clients et propose désormais aux magasins U des bornes de collecte (RVM - Reverse Vending Machines). Elles permettent aux consommateurs de déposer leurs bouteilles plastiques pour recyclage en échange de bons d'achat ou de dons à des associations financés par le magasin. 19 magasins U disposent de bornes de collecte. 253 tonnes de PET ont ainsi été valorisées et 36 k€ de bons d'achat ont été financés par les magasins équipés. Ce déploiement est appelé à se poursuivre dans les années à venir. En parallèle de l'équipement des magasins, U Enseigne a travaillé avec ses partenaires et fournisseurs pour s'assurer que la matière collectée est compatible avec leurs process industriels. Nous visons à terme à couvrir les besoins en PET de notre principal fabricant de jus de fruits à la marque U dont les bouteilles contiennent jusqu'à 50% de recyclé.



- Dès août 2020, U Enseigne a permis à ses clients de recycler leurs masques de protection sanitaire (tissus et jetables). Les masques sont collectés, lavés, triés puis recyclés en circuit court pour les transformer en matériau de construction. A fin 2020, cette solution, née de la collaboration avec une startup spécialisée régionale, a pu être expérimentée dans 38 magasins U pilotes et sur l'établissement U Enseigne de Rungis. Cette initiative, relayée via les réseaux sociaux à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets 2020, a permis de collecter et retraiter plus de 46 000 masques et est appelée à s'élargir nationalement début 2021.

RÉSULTATS & INDICATEURS

115 569 tonnes

de matières valorisées par U Eco Raison
(origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients)

+ 9% vs 2019

70%

des films plastiques souples d'emballage de nos palettes
logistiques valorisés dans l'emballage des Produits U

vs 29% en 2019

35 698 €

de bons d'achat financés par
les magasins U pilotes pour
encourager le recyclage
de bouteilles PET
par les consommateurs

254 tonnes

de plastique PET collectées
auprès de nos clients via des points
de collecte en magasins

► Agir pour réduire le gaspillage

NOTRE POLITIQUE

En tant que distributeur à majorité alimentaire, U contribue à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025 et est ainsi signataire depuis 2013 du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans notre structure coopérative, la réduction du gaspillage alimentaire repose essentiellement sur les actions réalisées en magasins. Depuis 2014, un guide opérationnel réalisé par U Enseigne met à leur disposition l'information et les conseils nécessaires à la mise en place d'actions anti gaspillage et recense les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves au sein du réseau.

Pour réduire leur volume de biodéchets, les magasins U sont invités à agir sur différents leviers :

- sensibiliser leurs collaborateurs au gaspillage
- optimiser la gestion des rayons concernés
- améliorer l'écoulement des produits menacés de gaspillage (par exemple via des réductions de prix de vente sur des produits invendus à courte date de consommation)
- orienter en dernier ressort les produits vers le don

Pour faciliter les opérations de dons alimentaires des magasins U à des associations caritatives, une convention de partenariat a été passée avec la Banque Alimentaire.

Les magasins sont également orientés vers les antennes locales des 12 associations caritatives d'envergure nationale habilitées par le Gouvernement à distribuer de l'aide alimentaire. Depuis janvier 2018, ce dispositif est régulièrement complété par des accords de U Enseigne avec de nouveaux intermédiaires facilitateurs de dons tels que Phénix, Comerso et, depuis avril 2020, U est partenaire d'une initiative multi acteurs : la Plateforme Solidarité Association mise en place à l'occasion de la crise sanitaire.



En parallèle de ces recommandations magasins, nous veillons à informer, aider et inciter nos clients à réduire leurs déchets et à les valoriser. La mauvaise compréhension des consommateurs concernant les délais de consommation des produits alimentaires est à l'origine de 20% du gaspillage alimentaire dans les foyers français. U Enseigne s'est associée en 2020 au Pacte sur les Dates de Consommation aux côtés de l'Etat et d'une cinquantaine d'acteurs de la filière alimentaire. Cet engagement s'inscrit dans la lignée du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et vise plus particulièrement à contribuer à une évolution des comportements consommateurs par une meilleure information et compréhension des différents types de dates.

RÉSULTATS & INDICATEURS

24,3 millions €

de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants

+ 17% vs 2019

dont 84% de dons alimentaires

2 561 tonnes

de déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, lampes et cartouches d'encre usagées collectées auprès de nos clients

+ 5% vs 2019

83,7 millions €

de démarque dépensés par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte

4,3 millions €

de dons réalisés par U Enseigne (en produits alimentaires et non alimentaires)

+ 24% vs 2019

dont 87% de dons alimentaires

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Actions menées auprès des magasins



- Depuis fin 2020, une solution de gestion des dates de consommation est intégrée aux outils de gestion proposés aux magasins pour leurs rayons frais en libre-service. Les employés de rayons sont automatiquement alertés lorsqu'un produit frais atteint sa date limite de commercialisation et ils peuvent en accélérer la vente ou les orienter vers le don.



- Dès avril 2020, U Enseigne s'est associée à la mise en place de la Plateforme Solidarité Association. En facilitant la mise en relation des associations de dons et les entreprises (enseignes de distribution, industriels, transporteurs, logisticiens) avec le concours de COMERSO, celle-ci fluidifie la chaîne d'acheminement des dons alimentaires et non alimentaires de première nécessité jusqu'aux bénéficiaires. Cette solution complète le dispositif de dons proposés aux entrepôts U Log et aux magasins U. Plus de 450 000 équivalents repas - tous acteurs confondus - ont ainsi été distribués aux associations via ce dispositif en 2020.

- Pour accompagner les magasins U dans leur démarche anti gaspillage, U Enseigne les a sensibilisés au recours à l'application Too Good To Go qui permet aux consommateurs d'acquérir à prix réduit des paniers surprise composés d'inventus du jour qui n'ont pas pu être donnés. A fin 2020, 201 magasins U étaient partenaires du réseau Too Good To Go ; près de 253 000 paniers à prix réduit ont ainsi pu être délivrés.

> Actions de sensibilisation menées auprès de nos clients



- En janvier 2020, signature du Pacte sur les Dates de Consommation : lancée à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire le 16 octobre 2020, une communication nationale sur la distinction des différents types de dates de consommation et leurs incidences sur la qualité des produits a été déployée dans le réseau U.



- En l'absence de « dispositif harmonisé de règles de tri » à l'échelle nationale concernant les petits déchets d'emballages ménagers en aluminium, la mise en place de bacs de collecte de capsules aluminium a été proposée en collaboration avec le consortium ARCA (Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium) à 130 magasins U, là où les collectivités ne sont pas équipées de solutions de tri adaptées.

- Depuis la rentrée des classes 2019, U Enseigne propose la vente en vrac d'articles de papeterie-écriture afin de permettre au consommateur d'adapter la quantité achetée au plus près de ses besoins.

- Avec les magasins U volontaires, U Enseigne a reconduit en 2020 ses opérations de collecte de Textiles et Cartables usagés auprès de ses clients Carte U.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Atténuer le risque d'accroissement du réchauffement climatique est un objectif de U Enseigne à deux titres :

- réduire l'impact climatique du transport de marchandises, lequel est délégué à quelque 450 prestataires de transport sur le territoire et représente plus de 90% des émissions de GES U Enseigne liées à l'activité de distribution vers et depuis les points de vente.
- encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques à travers notre rôle de recommandation et d'orientation auprès des Associés du Groupement.

Sur ces deux axes, sur lesquels elle n'opère pas directement, U Enseigne souhaite impulser de meilleures pratiques.

Réduire l'impact climatique du transport des marchandises

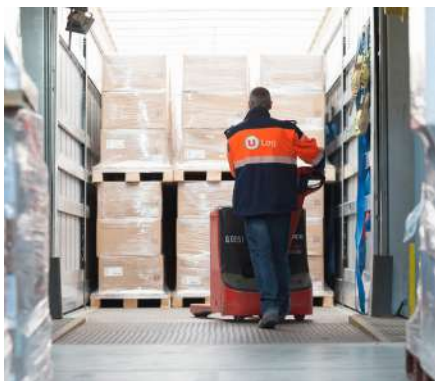
NOTRE POLITIQUE

U Log s'est engagée dès 2010 dans l'optimisation de sa chaîne logistique avec l'objectif de réduire les émissions de GES par volume transporté. Initialement suivie par colis livré en magasin, cette politique est désormais plus précisément pilotée par mètre-cube transporté, indicateur plus représentatif des efforts réalisés.

Notre politique porte sur :

- l'optimisation des distances parcourues
- l'amélioration du taux de remplissage des camions
- la recherche de technologies de motorisation à moindre impact environnemental

Après avoir porté son action sur l'optimisation des tournées vers les magasins et sur un meilleur chargement des camions via des équipements type remorques semi à barres permettant de charger deux niveaux de palettes, U Log continue à optimiser les trajets-retours des magasins vers ses entrepôts.



Ceux-ci permettent d'ores et déjà le retour régulier sur entrepôt des emballages magasins pour valorisation par U Eco Raison. La mise en place de synergies de moyens entre sites proches (entrepôts Sec/entrepôts Frais) contribue également depuis 2019 à la politique de réduction des kilomètres parcourus à vide. Un des objectifs majeurs de U Log est de poursuivre le développement du frêt réalisé pour le compte des fournisseurs de U Enseigne : U Log profite ainsi des trajets-retours de la flotte en provenance des magasins vers ses entrepôts pour procéder à des enlèvements de marchandises auprès de fournisseurs à proximité, ce qui évite les retours à vide de camions.

Second axe de la politique de U Log : faire évoluer les véhicules vers des technologies à moindre impact environnemental. Les transporteurs sont contractuellement incités à moderniser leur parc routier au profit de motorisations plus économes (norme Eurotech 6 à date) ou à énergie alternative (gaz, biocarburants...).

Cette exigence s'accompagne d'une contractualisation pluriannuelle à même de faciliter les investissements de nos prestataires. U Log déploie le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) avec l'objectif d'atteindre 140 véhicules à fin 2021 et s'investit activement auprès des collectivités locales et des fournisseurs de gaz dans la création de stations gaz dans l'ensemble des territoires afin de soutenir le déploiement à grande échelle du GNV.

En parallèle, U Log recherche en collaboration avec ses partenaires transporteurs des technologies alternatives à horizon 2025 telles que l'usage de biocarburants, d'azote, l'hybride hydrogène/électrique...

La Loi Orientation des Mobilités (LOM) impose des règles de circulation plus strictes pour les poids lourds dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.



Afin d'approvisionner les magasins U des grandes métropoles se situant à plus de 100 km de nos entrepôts, U Log déploie des Plateformes de Distribution Urbaines (PDU) qui permettent de regrouper les flux en provenance des entrepôts régionaux et de les répartir ensuite vers les magasins U de l'agglomération via des petits porteurs à gaz GNC multi-température (Gaz Naturel Comprimé). Outre un moindre impact CO2, cette optimisation des flux bénéficie à la réduction des pollutions sonores et à la décongestion du trafic en zones urbaines en regroupant différentes catégories de produits (frais, ambiant, surgelés) dans un seul véhicule de livraison multi-température.

A fin 2020, deux Plateformes de Distribution Urbaines sont en exploitation à Alfortville et Nice, et deux nouveaux projets sont engagés pour 2021 sur Lille et Lyon.

Fidèle à sa vocation d'enseigne des territoires et convaincue de l'efficacité des synergies locales, U Enseigne souhaite également être partenaire des grandes agglomérations qui s'engagent dans un plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Des partenariats sont activés avec Montpellier Méditerranée Métropole et avec Rennes Métropole depuis 2018 et avec la région Grand Est depuis 2020. Une expérimentation est lancée depuis mai 2019 avec la ville de Nantes concernant des plages horaires aménagées pour les livraisons urbaines ; un bilan en sera établi courant 2021.

Outre les bénéfices attendus en termes de réduction d'émissions de GES, cette politique contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

ACTIONS MENÉES EN 2020

- Les moyens de transport utilisés par nos prestataires ont continué à évoluer vers des technologies diesel à moindre impact environnemental : 95% des tracteurs et porteurs routiers sont à la norme Euro tech 6 (vs 70% en 2018) et 5% sont des moyens au Gaz, tant pour les activités amont que pour les livraisons aux points de vente.

- Afin de répondre aux réglementations ZFE (Zone à Faible Emission) et être acteur de notre RSE, U Log intensifie le déploiement de sa flotte de camions à énergies alternatives au diesel :



- la technologie GNV se déploie pour la desserte des zones urbaines et péri-urbaines. Le parc de véhicules GNV de nos transporteurs compte 23 unités à fin 2020. Le déploiement de ce parc requiert un meilleur maillage des stations gaz routières sur les territoires, déploiement auquel U Log participe activement en concertation avec les collectivités locales et les fournisseurs de gaz. Trois plateformes gaz sont déployées à fin 2020.

- grâce aux travaux menés avec ses partenaires transporteurs, U Log a mis en œuvre des expérimentations sur des technologies moins émissives (Semi-remorques réfrigérés au gaz cryogénisé sur le site de Fontenay le Comte et Biocarburant diester sur le site de Nantes Atlantique).
- via la convention signée en février 2020 entre Système U et la Région Grand Est, U Log s'est engagée à participer au projet "DINAMHySE" dont l'objectif est d'accompagner le développement d'une filière industrielle hydrogène au sein de la région Grand Est et de généraliser le recours à l'hydrogène dans le transport de marchandises.



- Pour concrétiser ses objectifs, U Log s'est engagée en octobre 2020 dans le Programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) et dans son dispositif FRET 21, avec un objectif de réduction de 6% des émissions de GES liées au transport d'ici 2022, notamment via le recours aux énergies alternatives et la réduction des kilomètres à vide.



- Une nouvelle Plateforme de Distribution Urbaine (PDU) est entrée en exploitation en mars 2020 pour la desserte d'une trentaine de magasins U parisiens. Depuis décembre 2020, une seconde PDU permet de desservir les magasins U niçois ; en l'absence de station gaz à proximité, le transport de celle-ci est pour l'instant opéré par bio-carburant.

- U Log a initié en février 2020 les premières relations en frêt multimodal (rail, fluvial) avec la volonté d'amplifier ce développement en 2021 sur des liaisons routières de plus de 700 km (Nord – Sud).

RÉSULTATS & INDICATEURS



81%

de remplissage des camions de livraison vers les magasins

-2pts vs 2019

14,4 kg eq.CO₂

émis par m³ transporté*

* Nouveau KPI - Donnée 2019 non disponible

95%

des tracteurs et porteurs routiers à la norme Euro tech 6

23
véhicules
de transport GNV

► Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

NOTRE POLITIQUE

> Vis-à-vis des magasins du réseau U

Dans le cadre de son rôle d'accompagnement des Associés du Groupement, U Enseigne analyse le contexte réglementaire et sociétal, communique autour des sujets d'actualités, des innovations et des nouveaux services.

Par ailleurs U Enseigne conçoit des cahiers des charges et des guides thématiques pour accompagner les associés dans la transition énergétique.

Ces informations et conseils sont mis à disposition via l'intranet du Groupement ; des équipes dédiées dans les établissements U Enseigne en régions accompagnent les Associés qui le souhaitent.

U Enseigne préconise aux Associés de réaliser l'audit énergétique de leur installation. Cette première étape permet d'identifier les leviers d'amélioration adaptés à leur point de vente et d'établir un plan d'action en cohérence avec les objectifs de la loi ELAN et du décret tertiaire. Parmi les solutions proposées, les Associés trouvent des recommandations pratiques concernant le froid commercial (fermeture des meubles froid, choix de fluides frigorigènes moins émissifs de GES...), l'éclairage (éclairage LED, apport d'éclairage naturel...), le chauffage, la ventilation, la climatisation et les énergies renouvelables, notamment via la production d'électricité photovoltaïque à vocation d'autoconsommation.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Vis-à-vis des magasins du réseau U



- En 2018, Système U s'est inscrit dans le plan gouvernemental « Place au soleil » destiné à développer la production d'énergie solaire photovoltaïque. Cet engagement volontaire prévoit de mener des études de faisabilité dans 200 magasins U à horizon 2022, de systématiser ce type d'étude à la création d'un magasin ou d'un entrepôt, et d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques dans 200 magasins d'ici 2025. Avec l'appui d'équipes-conseil internes U en régions, un accès simplifié à des prestataires techniques externes référencés et un guide de bonnes pratiques publié dès 2018, U Enseigne continue à accompagner les Associés dans leurs projets d'installations solaires en autoconsommation.



- Dans le cadre de la convention de partenariat signée en février 2020 entre Système U et la Région Grand Est, le Groupement se mobilise localement pour contribuer au déploiement d'une mobilité durable dans les 10 départements de la Région et y développer son réseau de bornes de recharges électriques et de pompes de Super éthanol E85 sur les trois prochaines années.



- Toujours pour faciliter la mobilité verte, le Groupement U s'est engagé en octobre 2020 aux côtés de l'Etat à contribuer à l'objectif de déploiement de 100 000 points de charge électrique ouverts au public et à ce titre à implanter 2000 points de charge sur les parkings des magasins U d'ici fin 2021.



> Concernant nos sites logistiques

U Log est engagée dans une politique d'amélioration de son efficacité énergétique grâce au déploiement de l'éclairage LED, et à la modernisation de la production de froid des sites Frais, notamment avec le recours à des gaz réfrigérants respectueux de l'environnement (ammoniac, CO₂). A l'exception d'un projet prévu en 2021-2022, tous les entrepôts ont fait l'objet d'une optimisation de leur production de froid à fin 2020. U Log est associée aux efforts du Groupement pour développer la production d'énergie électrique photovoltaïque et mène des études de faisabilité au cas par cas.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Concernant nos sites logistiques



- L'appel d'offres lancé en 2019 concernant la production électrique photovoltaïque à vocation d'injection et d'autoconsommation dans l'entrepôt d'Agen a été conclu pour une mise en service en 2022.



- La production de froid des sites de Iffs (14) et Plainel Raussan (22) a été rénovée afin de gagner en efficacité énergétique : recours à l'ammoniac, récupération de chaleur pour le dégivrage, tours de refroidissement adiabatiques.

- Le déploiement de la LED sur nos entrepôts atteint un taux d'équipement de 72%.

RÉSULTATS & INDICATEURS

-4% de kWh
consommés par colis expédié
vs 2019



156 études

de faisabilité d'installations photovoltaïques réalisées depuis 2018
soit 78% de l'objectif à 2022

88 magasins

disposent de bornes de recharges
pour véhicules électriques

soit 44% de l'objectif à 2025

78
installations
photovoltaïques

réalisées ou en cours de réalisation, au cumul à fin 2020,
en nombre de sites*

338 T.eq CO₂

évités grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques*

* magasins et entrepôts logistiques

SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES ET D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ

Les produits agricoles et d'élevage sont une part essentielle de notre activité commerciale, qu'il s'agisse de produits bruts ou des ingrédients de nos Produits U. Nous souhaitons contribuer à une alimentation durable et privilégions les approvisionnements nationaux et locaux, aussi nous entendons être actifs aux côtés du monde agricole dans sa recherche d'une agriculture durable et responsable. C'est à ce titre que nous soutenons et valorisons dans notre offre les démarches agricoles de préservation et de reconstruction de la biodiversité.

Pour répondre au risque d'atteinte à la biodiversité, nos engagements se déclinent prioritairement sur deux objectifs :

- **Soutenir les démarches d'agro-écologie**
- **Préserver les ressources**

Soutenir les démarches d'agro-écologie

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne agit aux côtés des filières agricoles et d'élevage pour encourager des pratiques plus responsables. Pour nos Produits U issus de ces filières, nous menons une politique de contractualisation dans la durée qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volume pluriannuels. En sécurisant la relation commerciale avec nos partenaires, nous prenons en compte le temps agricole, l'approche de chacun, et nous les aidons à engager des transformations de leurs modes de production : Bio, agro-écologie, culture raisonnée...



Nos exigences se matérialisent via nos démarches Filières et les cahiers des charges des Produits U. Fort du recul acquis depuis plusieurs années et des échanges constants menés avec les acteurs du secteur pour diminuer l'impact de nos produits sur la biodiversité et les ressources naturelles, nous avons réévalué notre politique en 2020. Celle-ci s'appliquera à partir de la campagne

2021 aux produits bruts et aux produits transformés à la marque U dès que l'ingrédient majoritaire du produit est un fruit ou un légume. Dès 2020, nous accompagnons nos fournisseurs dans cette transition.

Convaincus de la nécessité de prendre en compte la dynamique globale des écosystèmes de production, nous considérons désormais la certification environnementale niveau 2 comme un socle agro-écologique incontournable et nous souhaitons engager les fournisseurs et les exploitations agricoles de nos Filières U à atteindre la certification « Haute Valeur Environnementale » (niveau 3 option A ou B). Cette certification agro-écologique emporte des objectifs sur quatre plans :

- le développement d'infrastructures d'exploitations agro-écologiques pour la préservation des écosystèmes
- l'utilisation d'alternatives aux intrants chimiques de synthèse
- le recours à des alternatives aux engrais de synthèse
- la réduction des volumes apportés en eau d'irrigation

Nos spécifications, accompagnées d'accords de contractualisation dans le temps sur 3 ans, nous permettent d'engager des démarches de co-construction avec nos fournisseurs et leurs producteurs et de les accompagner dans des plans de progrès vers les exigences de la certification « Haute Valeur Environnementale » et vers des démarches agro-écologiques plus poussées concernant :

- le maintien de sols vivants
- la réduction de l'empreinte environnementale de l'exploitation
- la réduction et la valorisation des déchets issus de la production agricole

Les avancements de nos partenaires Filières U sur ces plans de progrès co-construits sont régulièrement et conjointement évalués, notamment au moment des bilans de campagnes, via des indicateurs de pilotage contractualisés.

Au-delà de ce socle commun Certification environnementale niveau 2, nous actualisons régulièrement une liste de démarches, certifications et labels que nous reconnaissons comme garants du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer : label bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, label blé Culture Raisonnée Contrôlée (CRC), certifications de bonnes pratiques agricoles (GLOBALG.A.P., Agri Confiance), charte Demain la Terre... U Enseigne accompagne certains de ses fournisseurs dans leur conversion vers le bio. U Enseigne s'est également engagée en 2018 comme membre fondateur dans le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant ». Avec ce collectif, U Enseigne s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion d'une transition agricole vers l'agro-écologie. Cette transition part de sols régénérés et place le respect du vivant comme un moteur de la transformation.

Nourri par les échanges menés avec nos fournisseurs et les parties-prenantes, guidé par une approche globale de la production, le travail de révision de notre politique Fruits et légumes mené en 2020 nous a naturellement amenés à y inscrire notre politique de réduction des pesticides.

Jusqu'ici, par famille de produits, nous nous sommes engagés à définir des valeurs de résidus de produits phytosanitaires mieux-disantes par rapport à la réglementation et à éliminer de nos produits les pesticides les plus controversés.

Via nos cahiers des charges et plans de progrès, nous avons encouragé systématiquement nos fournisseurs à les supprimer ou à les substituer par des alternatives. En 2020, suite à nos échanges avec nos parties-prenantes sur ce sujet, nous avons estimé que cette démarche à elle seule pouvait générer des effets contreproductifs sur la santé des sols et que sa poursuite devait s'inscrire désormais dans une approche plus globale des écosystèmes de production. En choisissant d'appuyer notre politique Filière Fruits et légumes à minima sur le socle de certification environnementale niveau 2 et en y

adossant des plans de progrès, nous intégrons la réduction des résidus de pesticides dans une politique globale de culture agro-écologique.



ACTIONS MENÉES EN 2020

> Ré-évaluation de notre politique de soutien aux démarches agro-écologiques (cf. ci-dessus)

- Pour déployer sa politique, U Enseigne souhaite former les acteurs de chaque métier concerné : acheteurs, responsables qualité, approvisionneurs, agréateurs, fonctions conseils auprès de magasins, chefs de rayon... Cette démarche d'initiation à l'agro-écologie a été engagée en 2020 auprès des équipes nationales avant de s'étendre aux équipes en régions et en points de vente.



- Nous avons préparé le déploiement de notre nouveau cahier des charges, dans une démarche de Filière, avec nos fournisseurs U en condiments, pomme de terre, carotte.

> Bio

- U Enseigne poursuit le développement de l'offre Bio, notamment via sa marque U Bio, certifiée AB pour les produits alimentaires et Cosmos Organic pour les produits cosmétiques. Citons par exemple :

- La gamme de thés et infusions U Bio portée de 7 à 12 références en avril 2020
- La gamme de boissons végétales U Bio élargie de 5 références à 15 références
- La gamme de bonbons gélifiés U Bon & Végétarien désormais labellisée bio sous la marque U Bio



> Autres démarches agro-écologiques

- U Enseigne poursuit la conversion des farines conventionnelles utilisées dans les Produits U en farines labellisées CRC (Culture Raisonnée Contrôlée), démarche engagée depuis 2016.



- U Enseigne a étendu en 2020 son offre U labellisée Bleu-Blanc-Cœur à la majorité de ses gammes de produits laitiers ultra-frais et à la charcuterie U Saveurs en rayon coupe traditionnel. En s'appuyant sur des cultures de lin, pois, luzerne, féveroles... majoritairement produites en France pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation animale, la démarche Bleu-Blanc-Cœur contribue à la diversification des cultures. Avec plus de 250 Produits U d'origine animale issus de la filière Bleu-Blanc-Cœur et des gammes de produits entières développées au fil d'un partenariat mené depuis 2007, U Enseigne participe au renouvellement de la biodiversité.



RÉSULTATS & INDICATEURS

> BIO

9%

d'offre Bio sur l'offre totale de l'enseigne (hors Bazar et Textile)

stable vs 2019

14%

des produits alimentaires à la marque U sont certifiés Bio

+ 1 pt vs 2019

15%

des Produits U en hygiène et parfumerie sont certifiés Bio

> AUTRES DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES

100%

des Produits U provenant de filières animales sont issus de la filière BBC ou Bio

stable vs 2019

29%

de l'assortiment de Produits U éligibles ont été basculés en farine durable CRC

stable vs 2019

53%

des références de vins certifiées HVE

Pour réduire l'impact environnemental de nos produits Jardin, tous les engrais de notre gamme U sont utilisables en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

15 nouvelles références
ont été développées en 2020.

► Préserver les ressources

Nous agissons sur deux axes :

- Lutter contre la déforestation
- Préserver les produits de la mer

NOTRE POLITIQUE

> Lutter contre la déforestation

Pour la fabrication et l'emballage des Produits U, U Enseigne recourt à des matières premières qui peuvent contribuer à la déforestation et au dérèglement d'écosystèmes essentiels, notamment dans les pays tropicaux.

Eu égard aux produits que nous commercialisons, nous avons dès 2010 concentré nos efforts sur les matières premières les plus impactantes, dont la production est généralement associée à la déforestation : bois et dérivés du bois, huile de palme et soja, filières sur lesquelles nous sommes engagés dans une démarche volontaire pour assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre empreinte.

Mise en œuvre sur ces trois premières filières critiques et complétée depuis 2019 sur les filières cacao et café, notre démarche procède en deux temps :

- Chaque fois que possible, nous supprimons de nos produits les composants qui menacent les ressources forestières concernées ou nous favorisons l'utilisation de matières recyclées.
- Sur la partie résiduelle pour laquelle il n'existe pas d'alternative, nous tendons à utiliser des composants ou ingrédients dont le moindre impact environnemental est contrôlé et certifié par des labels, certificats ou démarches responsables reconnues sur lesquelles nous sommes en échanges réguliers avec nos parties-prenantes. Nos efforts se portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements.

Nous menons des politiques ciblées par matière première :



• Bois & dérivés du bois

Après avoir mis en place une procédure RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne en 2013) pour s'assurer de la légalité du bois, U Enseigne s'engage dès 2015 à ce que tous ses produits et emballages à base de bois et de dérivés de bois vierges soient issus de forêts gérées durablement.

Nous requérons ainsi de nos fournisseurs de bois et de ses dérivés le label FSC (Forest Stewardship Council) ou la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) renforcées, au cas par cas, par une analyse de risques multicritère portant sur l'origine du bois.

A ce jour, 85% de nos produits, emballages et fournitures magasins répondent à cette politique.



• Huile de palme

Nous avons depuis 2009 choisi de diminuer le recours à l'huile de palme dans nos produits, jusqu'à en supprimer la présence dans tous les produits de nos gammes U Tout Petits, U Bio et U Saveurs, ainsi que dans de nombreux produits à marque U lorsque cela est techniquement possible.

Lorsque cette substitution n'est pas réalisable, nous nous engageons à ce que l'huile de palme résiduelle provienne d'une plantation qui est gérée et développée de manière responsable. Nous requérons de nos fournisseurs la Certification RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil), RSPO Ségrégué (SG), ou a minima RSPO Balance de Masse (MB). Nous n'utilisons aucune huile palme non certifiée ou non compensée (hors carburants). Nous compensons l'utilisation d'ingrédients dérivés d'huile de palme non durables par l'achat de crédits RSPO via un programme d'échange de certificats, qui contribue au soutien

de la production d'huile de palme plus durable. Notre objectif est d'augmenter la part d'huile de palme certifiée au détriment de l'huile de palme compensée.

Plus encore, nous ambitionnons à terme que l'huile de palme que nous utilisons dans nos produits U contribue à la conservation des forêts et à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays producteurs.

A ce jour, l'huile de palme a été supprimée ou substituée par de l'huile de palme durable dans plus de 400 produits à marque U.



• Soja

Dès 2012 nous avons effectué un état des lieux des produits les plus contributeurs à notre empreinte soja et identifié les catégories prioritaires suivantes : produits où l'alimentation animale a une part prépondérante et où les volumes de produits vendus sont les plus importants, à savoir les produits bruts (boucherie, volaille, œufs et charcuterie).

Au regard de cette cartographie, nous avons formalisé en 2018 une feuille de route sur 5 ans basée autour de trois axes :

- l'origine France des produits des filières animales pour meilleure maîtrise des pratiques d'élevage.
- la recherche prioritaire d'alternatives protéiques (légumineuses, lin, soja, féverole etc) en substitution au soja/mâis dans l'alimentation animale.
- la relocalisation de la culture de protéines sur le territoire européen et idéalement français afin de disposer d'approvisionnements plus proches et mieux traçables.

Nous orientons nos fournisseurs vers le cahier des charges Bleu-Blanc-Cœur qui contribue entre autres à limiter le soja dans l'alimentation animale. Respecter la Charte Bleu-Blanc-Cœur est depuis 2017 un des socles de nos exigences pour tous les Produits U d'origine animale. Ont ainsi été développées des gammes complètes U Bleu-Blanc-Cœur dans les filières animales à forts enjeux de consommation : œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

Nous sommes également engagés au sein de la plateforme collaborative française pour l'alimentation durable des animaux d'élevage (DURALIM). Début 2018, les entreprises signataires se sont engagées à garantir la durabilité de leurs approvisionnements en matières premières produites en France et importées. Leur ambition est d'atteindre, au plus tard en 2025, 100% d'approvisionnements durables, avec un objectif zéro déforestation.

Conscients que les changements dans les pratiques de l'amont agricole prennent du temps, nous n'évudons pas le risque lié au soja résiduel présent dans les rations animales. Nous sommes donc également actifs au sein du groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation, dont un objectif est d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading du soja pour renforcer l'évaluation de la filière.



• **Cacao**

Nous avons formalisé notre politique Cacao en 2019. Pour ses produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie, U Enseigne s'engage sur l'utilisation d'un cacao traçable et responsable, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants.

Tous les produits à marque U contenant du cacao (hors extrait naturel et arôme naturel) satisferont à cette politique Filière d'ici 2025. Dans cet objectif, nous engageons contractuellement nos fournisseurs à respecter notre charte Cacao U. Par ailleurs, nous avons établi une liste de démarches et certifications que nous reconnaissons comme garantes du respect de nos exigences et sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.



• **Café**

Notre action de lutte contre la déforestation s'est étendue à la filière Café en 2019. Nous nous engageons à une utilisation de matières brutes tracées et responsables, garanties sans déforestation, respectueuses des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Progressivement, nous engageons contractuellement nos fournisseurs à respecter notre charte Café U. Comme pour le cacao, nous établissons une liste de démarches et certifications compatibles avec nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer. Nous comptons renforcer notre démarche sur la filière Café à l'avenir.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> **Huile de palme :**



- U Enseigne a rejoint le groupe de partage multidistributeurs qui s'est mis en place sous l'égide de Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer l'évaluation de la filière.

> **Soja :**

- En novembre 2020, U Enseigne et les principaux distributeurs français ont été signataires d'un manifeste commun, portant consensus sur les mesures collectives à mettre en place afin de lutter contre la déforestation et la conversion liées au soja importé en France, en Amazonie et particulièrement de la région du Cerrado au Brésil.



- Avec le partenariat de production exclusif mis en place en avril 2019 avec La laiterie de Cléry (Schreiber France) en Lorraine pour la fabrication des Produits U ultra-frais et la finalisation des transferts de production en 2020, la quasi-totalité de nos gammes de produits laitiers ultra-frais à marque U est désormais sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur et contribue ainsi à la réduction du soja dans l'alimentation animale.

- Depuis septembre 2019, la démarche Bleu-Blanc-Cœur est progressivement déployée sur la charcuterie U Saveurs en rayon coupe traditionnel.

> **Cacao et café :**



U Enseigne a mené l'évaluation des référentiels externes sur lesquels ses fournisseurs peuvent s'appuyer. Les labels, démarches ou certifications reconnus ont été communiqués via nos cahiers des charges.

RÉSULTATS & INDICATEURS

Répartition de l'huile de palme que nous mettons sur le marché (en volume, hors carburants) :



63%
huile de palme certifiée
(+ 6 pts vs 2019)

37%
huile de palme compensée
(- 6 pts vs 2019)



85%
des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour nos produits, emballages primaires et fournitures magasins sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés

98%
des prospectus commerciaux sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement, en volumes de papier

6 457 hectares
de mise en culture de soja OGM évités grâce à l'utilisation de la démarche Bleu-Blanc-Cœur pour la production d'une partie de nos Produits U

32 Produits U
sous démarche Café

89 produits*

sous démarche Cacao
(* Produits U et produits contenant du cacao vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie)

> Préserver les produits de la mer

Avec la même volonté d'éviter la surexploitation des ressources, notre démarche sur les Produits de la mer a pour objectif depuis 2012 de contribuer à une meilleure gestion des ressources de la pêche et de l'aquaculture via une modulation de l'approvisionnement et de l'animation commerciale des différentes espèces, qu'il s'agisse de notre référencement Marée traditionnel ou des Produits U contenant au moins 50% de produits de la mer.

Nous actualisons en permanence notre évaluation par espèce et zone de pêche et nous engageons ainsi à :

- poursuivre l'arrêt de promotion des espèces de poisson « à maîtrise nécessaire » et l'interdiction de commercialisation de toutes les espèces « menacées ou à proscrire »
- promouvoir la diversité des espèces en proposant des espèces dont les stocks sont reconnus comme « abondants »
- privilégier les techniques de pêche les plus respectueuses des stocks d'espèces et de l'environnement, et proscrire les techniques de pêche destructrices
- privilégier les certifications compatibles avec notre politique (telles que MSC ou Ecolabel)

Plus spécifiquement, U Enseigne est membre du Tuna Protection Alliance. Cette association réunit depuis 2018 des acteurs du marché du thon en conserve (distributeurs, conserveries) avec l'ambition de proposer à la vente un thon responsable d'ici à 2025. Cet engagement collectif de la filière s'articule autour de trois grands objectifs : préserver la ressource, lutter contre la pêche illégale, respecter les droits des travailleurs. Les travaux portent notamment sur le développement d'outils de transparence et de monitoring de la filière.

Depuis 2015, nous sommes engagés en faveur d'une pêche au thon sans dispositif de concentration de poissons dérivants, en privilégiant la pêche canne et ligne ainsi que le thon Listao dont tous les stocks à ce jour sont sains. Sur cette base, nous développons à présent des engagements visant à minimiser les impacts de notre Filière thon sur l'environnement et les hommes concernés par ces enjeux. Cette politique concerne le thon frais et le thon en conserve à la marque U.



TOUTE L'ANNÉE

Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>) Toutes zones de pêche	Esturgeon (<i>Acipenser</i> spp.) Toutes zones de pêche	Grenadier (<i>Coryphænoideus rupestris</i>) Toutes zones de pêche
Empereur (<i>Niplosethus atlanticus</i>) Toutes zones de pêche	Chimère (<i>Chimaera monrovia</i>) Toutes zones de pêche	Les Sabres : noir, commun, argenté (<i>Trachurus lepturus, Lepidopus caudatus, Aphanopus carbo</i>) Toutes zones de pêche
Les Requins Sauf Emissales & Rosettes Toutes zones de pêche	Dorade rose (<i>Pagrus major</i>) Toutes zones de pêche	Mostelle de fond (<i>Physic diemoides</i>) Toutes zones de pêche
Beryx (<i>Beryx</i> spp.) Toutes zones de pêche	Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Toutes zones de pêche	Perche du Nil (<i>Lates niloticus</i>) Toutes zones de pêche
Les Pocheteaux (gris, noir...) (<i>Rastrinea albo, Dapturus batis, Dapturus oxyrinchus</i>) Toutes zones de pêche	Lingue (bleue) (<i>Molva dypterygia</i>) Toutes zones de pêche	Espadon (<i>Xiphus gladius</i>) Pêche mer Méditerranée

TOUTE L'ANNÉE

Dorade sebasté (<i>Sebastes nemalis</i> et <i>Sebastes marinus</i>) Toutes zones de pêche	Thon rouge (<i>Thunnus thynnus</i>) Toutes zones de pêche
Flétan atlantique & Flétan noir (<i>Hippoglossus hippoglossus</i> et <i>Achirus hepsetoides</i>) Toutes zones de pêche	Thon albacore (<i>Thunnus albacares</i>) Pêche en Océan Pacifique et Océan Atlantique Centre et Sud
Mérou noir (mérou brun) (<i>Epinephelus marginatus</i> ou <i>E. guineo</i>) Toutes zones de pêche	Thon germon (<i>Thunnus obesus</i>) Pêche Océan Indien, Océan Pacifique et Océan Atlantique Centre et Sud
Pagrus commun (<i>Pagrus pagrus</i>) Toutes zones de pêche	Thon obèse (<i>Thunnus obesus</i>) Toutes zones de pêche
Crevette nordique (<i>Pandalus borealis</i>) Toutes zones de pêche	Vollier, Marlin (<i>Istiophorus</i> spp., <i>Tetrapturus</i> spp., <i>Makaira</i> spp.) Toutes zones de pêche

Nous ne commercialisons plus les espèces menacées

Nous commercialisons sans faire de promotion les espèces dont les ressources s'affaiblissent

Nous commercialisons les espèces considérées comme abondantes

Considérant enfin que certaines espèces sont plus vulnérables lors de leur regroupement en période de reproduction, nous mettons en place à leur intention une mesure de conservation supplémentaire et nous interdisons leur commercialisation durant les périodes de frai (à date le bar, la sole commune, la plie commune ou carrelet, et la cardine).

En matière d'aquaculture, nous nous engageons à privilégier les producteurs certifiés pour leurs pratiques aquacoles (GlobalG.A.P., ASC ou équivalent) et à développer les produits issus de l'aquaculture biologique.

ACTIONS MENÉES EN 2020



- Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, U Enseigne effectue annuellement une évaluation de l'ensemble des espèces commercialisées. En 2018, ont été intégrés de nouveaux critères scientifiques permettant d'évaluer l'état des stocks. L'évaluation intègre également des critères sociaux via la prise en compte de la pêche illégale (pêche INN) ainsi que l'interdiction des pavillons non signataires de la convention internationale sur le travail maritime. Nous procédons à la mise à jour annuelle de la liste des espèces dont nous surveillons la commercialisation.



- Nous avons formalisé une politique spécifique sur le thon et communiqué à nos acheteurs un mini-guide d'achats consacré aux principaux Thonidés majeurs et mineurs.

- 54 Produits de la mer U portent le label MSC, portant la part des Produits de la mer U MSC à 40%.



RÉSULTATS & INDICATEURS



19 Produits de la mer U

sont classés « à maîtrise nécessaire », vs 20 en 2019

40%

de Produits de la mer U porteurs du label MSC

vs 38% en 2019

27 Produits de la mer U

font l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)

64% des Produits U

issus d'aquaculture sont certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP

SOUTENIR LES PRATIQUES D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Compte tenu de la variété de produits alimentaires d'origine animale commercialisés par les magasins U (lait, œufs, viandes, produits élaborés,...), U Enseigne a conscience de sa responsabilité en matière de bien-être animal. Elle est encouragée par l'attention accrue portée par la société à la cause animale.

Pour répondre au risque de détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage, notre objectif est d'améliorer leurs conditions d'élevage, de transport et d'abattage. Outre une meilleure harmonie de l'animal avec son environnement, cette amélioration permet de garantir la qualité des produits finis et de participer à l'avènement d'une agriculture plus cohérente.

NOTRE POLITIQUE

En référence aux cinq libertés de l'animal posées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en collaboration avec les différentes parties prenantes du sujet (producteurs, associations, experts vétérinaires, éthologue), nous avons construit et mettons en œuvre un plan d'action bien-être animal adapté à chacune des espèces que nous commercialisons.



U Enseigne travaille depuis 2017 à une meilleure prise en compte du bien-être animal en partenariat avec le CIWF (ONG internationale de référence spécialisée dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage). Pour renforcer notre expertise et actualiser notre politique, notamment en fonction de l'évolution des attentes sociétales et des avancées scientifiques ou techniques, nous avons mis en place en 2017 un groupe de travail « bien-être animal » associant les équipes Produits et Qualité internes, des parties-prenantes et des experts-conseils impliqués dans le sujet. Sous l'impulsion de ce groupe de travail, nous formons et sensibilisons au bien-être animal nos équipes Produits qui sont à l'interface avec les fournisseurs ou avec les magasins U acheteurs de produits issus de l'élevage.

Convaincus que les avancées liées au bien-être animal ne peuvent être effectives qu'en associant les différentes parties-prenantes, nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. U Enseigne contribue activement à la construction de référentiels techniques partagés

permettant l'évaluation du bien-être animal par espèce, de l'élevage jusqu'à l'abattage. Ces critères de référence sont progressivement intégrés à nos cahiers des charges Produits ; leur évaluation permettra également d'étiqueter, pour le consommateur, le niveau de bien-être animal des produits commercialisés.

Ainsi, depuis janvier 2019 U Enseigne est membre du Laboratoire d'Innovation Territorial "Ouest Territoires d'Élevage" (LIT). Le LIT, piloté par l'INRAE, regroupe plus de 40 acteurs, producteurs, distributeurs, ONG, instituts techniques... Ce projet collectif vise à accompagner les filières animales dans l'amélioration du bien-être et la santé animale. Le LIT a ainsi travaillé sur les référentiels techniques et sur les freins à lever pour la transformation des pratiques. En février 2020, U Enseigne a rejoint l'Association Etiquetage Bien Être Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits. La construction de ce référentiel bénéficie des travaux menés au sein du LIT.

Nos exigences portent sur nos fournisseurs de produits frais et congelés et sur nos produits élaborés à marque U pour les catégories de produits contenant majoritairement et/ou de façon caractéristique un ingrédient issu de l'élevage d'animaux.

Via des cahiers des charges spécifiques aux problématiques de chaque espèce, les plans d'action portent en priorité sur les filières animales à forte fréquence de consommation – volailles, poules pondeuses, lapin, bovins (laitier et à viande), porc – ainsi que sur les pratiques liées à l'abattage. Nous nous engageons à vérifier l'application des bonnes pratiques contractualisées, soit grâce à des certifications reconnues, soit par des audits de contrôle. Dans la lignée de ses autres politiques Filières, U Enseigne s'engage dans la durée auprès de ses

fournisseurs dans une logique de co-construction et de contrat de progrès. Chaque fois que possible, afin de faciliter les travaux de transformation des filières agricoles, nous nous appuyons sur les démarches et labels référents du marché qui répondent à nos ambitions (label Bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, Terrena/Nouvelle Agriculture®...).

Une démarche Bien-être animal est menée depuis 2019 sur chacune de nos 7 filières animales prioritaires (poules pondeuses, poulet, porc, lapin, bœuf, dinde, vache laitière) ; les plans de progrès associés font l'objet de revues annuelles.

U Enseigne est ainsi engagée depuis 2014 dans un partenariat avec la coopérative Terrena avec laquelle ont été développées les gammes U Nouvelle Agriculture® en porc, poulet, lapin, bœuf et dinde, qui respectent un cahier des charges précis en matière d'origine 100% France et de bien-être animal.



Pour les œufs à marque U, U Enseigne a pris l'engagement en 2016 de s'approvisionner exclusivement en œufs issus de poules élevées en plein air d'ici à fin 2020 au plus tard. D'ici là, nous nous étions engagés à ne plus faire de promotion sur les œufs de marque U issus des autres catégories (cages et au sol). Ces objectifs sont atteints. Depuis septembre 2017, pour la bonne information du consommateur, le mode d'élevage est indiqué de façon explicite sur les packs des œufs à marque U.

Depuis octobre 2019, l'enseigne U s'est également engagée, d'ici 2025, à s'approvisionner en œufs hors cage pour ses ovoproduits à la marque U et pour les œufs coquilles de marques nationales.

Concernant les poulets de chair, U Enseigne a renforcé en 2019 son plan de progrès initié en 2017 : d'ici à 2026, tous les poulets à la marque U vendus entiers ou découpés et les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet satisferont aux critères du Better Chicken Commitment, initiative européenne de référence soutenue par une trentaine d'ONG qui définit les conditions d'élevage du poulet de chair respectueuses du bien-être animal. Via des plans de progrès, nous accompagnons nos fournisseurs de produits à marque U concernés dans cet objectif.

Dans sa filière laitière, l'ambition de U Enseigne est de donner accès à l'extérieur pour les vaches laitières, de bannir l'attache et de travailler sur la problématique de l'écornage. Le partenariat exclusif noué en 2019 avec la Laiterie de Cléry (Schreiber France) et ses fournisseurs locaux pour la production de l'essentiel des produits laitiers ultra-frais U nous permet de mettre en œuvre massivement ces engagements et d'accompagner les coopératives laitières concernées dans des plans de progrès.

Concernant le transport et l'abattage, U Enseigne prévoit d'introduire dans ses cahiers des charges des exigences supplémentaires à la réglementation française, comme les temps de transport, et mettre en place progressivement des audits externes de vérification.

RÉSULTATS & INDICATEURS

86%

des volumes d'œufs U vendus issus d'élevages en plein air

+ 5pts vs 2019

13 contrats

de progrès BEA engagés avec des coopératives agricoles

+ 5 vs 2019

7 filières

engagées dans une démarche Bien-être animal

vs. 5 en 2018

ACTIONS MENÉES EN 2020



- Les travaux menés au sein de l'AEBEA ont abouti à la définition d'un premier référentiel sur la volaille. Les consommateurs auront accès dès 2021 à la notation Bien-être animal via le packaging des poulets entiers frais U et des découpes de poulets U. Ces travaux collectifs seront poursuivis en 2021 en vue d'établir un référentiel de même type pour le porc, avant d'être ensuite étendus à d'autres filières animales.

- Dans le cadre de son groupe de travail Bien-être animal propre, U Enseigne a poursuivi la formation de ses équipes internes et s'assure que les éléments de sa politique sont intégrés dans les actions en cours et à venir.

- Œufs et poules pondeuses : à fin 2020, 100% des œufs coquilles à marque U sont issus de poules élevées en plein air conformément aux engagements pris par U Enseigne en 2016. En 2020, les engagements de l'enseigne sur le bien-être des poules pondeuses ont été salués par le trophée « Œuf d'or » du CIWF.

- Poulets de chair : en octobre 2019, U Enseigne s'est engagée à respecter les critères du Better Chicken Commitment pour 2026. Dès 2020, les critères relatifs aux conditions d'élevage ont été mis en place dans les élevages partenaires pour le poulet Filière U, comme réduire la densité, intégrer la lumière naturelle et enrichir le milieu avec des perchoirs et des objets à picorer.



- Bovins laitiers : via des contrôles confiés à un organisme tiers, U Enseigne suit le déploiement du cahier des charges Bien-être animal U dans les coopératives laitières partenaires de la Laiterie de Cléry (Schreiber France) - durée minimale de pâturage, attache interdite - et la mise en œuvre de plans de progrès concernant l'arrêt de l'écornage et la prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage.

- Bovins à viande : le Groupement U a fait le choix en 2020 de promouvoir la viande Label Rouge dans ses rayons Boucherie traditionnelle avec l'ambition d'atteindre 40% de son offre magasins en 2023. Le Label Rouge valorise notamment l'élevage extensif, 5 mois de pâturage minimum par an et une alimentation produite sur l'exploitation.

- Lapins : Dans la lignée des actions menées depuis 2017, U Enseigne s'est engagée à déployer d'ici à 2026 le nouveau type élevage au sol ayant obtenu en 2019 le Trophée de l'Innovation en Elevage de Lapins par le CIWF. Les premiers élevages ont basculé sur ce modèle en 2020 pour la production de Produits U en partenariat avec notre fournisseur Terrana/Nouvelle Agriculture.



- Porcs : Engagée de longue date avec le fournisseur Terrana, U Enseigne a priorisé avec lui en 2020 le plan de progrès bien-être animal, notamment dans l'objectif réglementaire d'arrêt de la castration à vif des porcelets fin 2021. Avec ce fournisseur, l'objectif d'arrêt total de la castration a été atteint dès septembre 2020 pour la viande de porc U en découpe.

Pour la charcuterie de porc à marque U, une filière a été construite selon un schéma de contrats tripartites avec les principaux industriels de la charcuterie de porc. Cette contractualisation reprend notamment un plan de progrès relatif au bien-être animal mettant également l'accent sur la castration des porcelets.

Les premiers Produits U issus de cette démarche, et également labellisés Bleu-Blanc-Cœur, ont été commercialisés en 2020.